



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cereales et oleagineux

Question écrite n° 168

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret quelles sont les mesures qui ont ete prises au niveau national comme au niveau enropeen pour le maintien du revenu des producteurs de cereales et d'oleagineux a travers l'organisation de marche.

Texte de la réponse

Reponse. - La defense du revenu des agriculteurs passe avant tout par la sauvegarde de la politique agricole commune. Or, celle-ci etait menacee dans son existence-meme par la croissance acceleree que les depenses communautaires connaissaient depuis plusieurs annees : leur maitrise devenait une exigence prioritaire. Le conseil europeen de fevrier 1988 a repondu a cette necessite en instaurant les stabilisateurs budgetaires. Dans cette difficile negociation, la France a obtenu que les quantites maximales garanties fussent arretees a des niveaux equitables : en particulier, le chiffre de 160 millions de tonnes pour les cereales est plus eleve que celui que la commission avait propose. Le mecanisme retenu a permis de preserver l'essentiel des mecanismes des organisations de marche des cereales et des oleagineux. En, entre, le taux vert du franc est augmente de 1,45 p 100 au 1er janvier 1989. Ces resultats, conjuges a de bonnes recoltes et des prix de marche soutenus, contribuent a la defense du revenu agricole.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 168

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2104